

CHAPITRE DIXIÈME.

DES BIBLIOTHÈQUES DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES. 169

CHAPITRE ONZIÈME.

DU FONDS DE PENSIONS DES FONCTIONNAIRES DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

SECTION I.—DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES.....	170
SECTION II.—DE LA PENSION DES FONCTIONNAIRES.....	171
SECTION III.—DE LA PENSION DES VEUVES.....	173
SECTION IV.—DES VERSEMENTS ET RETENUES.....	175
SECTION V.—DU PAYEMENT DES PENSIONS.....	178
SECTION VI.—DE L'ÉVALUATION DES TRAITEMENTS.....	179
SECTION VII.—DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE.....	181
SECTION VIII.—DISPOSITIONS DIVERSES.....	183

FORMULES DES LOIS SCOLAIRES.

N° 1.—AVIS POUR ÉLECTION DE COMMISSAIRES OU SYNDICS D'ÉCOLES.....	184
N° 2.—RAPPORT D'ÉLECTION DE COMMISSAIRES OU DE SYNDICS..	185
N° 3.—AVIS AUX COMMISSAIRES OU SYNDICS ÉLUS.....	186
N° 4.—DÉCLARATION DE DISSIDENCE.....	186
N° 5.—CONVOCATION AUX SÉSSIONS DE COMMISSAIRES OU DE SYNDICS.....	187